

Travaux de la Chambre

M. Murta: Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce que craignent le plus les Manitobains, c'est que le libellé de ce bill permette à ceux qui l'appuient au Congrès de réussir à faire voter l'approbation nécessaire éventuellement et, bien entendu, si ce projet est adopté par la Chambre des représentants la semaine prochaine, nous ne pourrions faire valoir le point de vue canadien de façon convenable, du moins pas au niveau diplomatique. Voilà pourquoi il est tellement important que nous, à la Chambre des communes . . .

● (1500)

Et M. Clark étant entré à la Chambre:

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le représentant de Lisgar a-t-il terminé sa question?

M. Murta: Madame le Président, je suis sûr que c'est la question la plus longue de l'histoire de la Chambre des communes à être formulée aussi succinctement. Le ministre va-t-il tenir compte de ces instances et faire rapport à la Chambre le plus tôt possible à ce sujet?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme j'ai l'impression que mon honorable ami et moi-même entravons le cours de l'histoire, je vais me contenter de répondre par oui.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, à la suite de l'entente historique intervenue il y a quelques instants, je peux confirmer qu'il y a eu des consultations au niveau des représentants des partis, et que nous avons convenu de permettre qu'une déclaration soit faite plus tôt par le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) au sujet de cette entente historique, c'est-à-dire dans quelques instants, et que le reste des rubriques soient retardées en conséquence et, compte tenu du fait que le premier ministre du Canada doit ce soir recevoir une distinction importante qui est le *Family of Man Award* décernée par le Conseil des Églises de la ville de New York et qu'il doit partir, et que pour recevoir cette distinction insigne, il doit nous quitter au plus tard à quatre heures moins cinq; l'entente est à l'effet que, conformément aux dispositions du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement, toutes les questions soient interrompues et terminées au plus tard à quatre heures moins cinq cet après-midi. Je remercie les représentants des partis de l'opposition de leur courtoisie en l'occurrence.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son accord à cette entente?

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, nous avons accepté que la déclaration soit faite. Le président du Conseil privé (M.

Pinard) n'a toutefois rien dit du droit de réplique habituel du chef de l'opposition (M. Clark) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Je suppose que c'est sous-entendu dans l'accord.

M. Pinard: Oui, madame le Président.

M. Deans: Madame le Président, nous avons donné notre assentiment, bien sûr, à condition que le chef de l'opposition et le chef des néo-démocrates puissent répliquer.

* * *

LA CONSTITUTION

DÉPÔT DE L'ACCORD SIGNÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DE NEUF PROVINCES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'aimerais déposer un exemplaire, dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, de l'accord signé et conclu ce matin entre le gouvernement fédéral et neuf des premiers ministres provinciaux. Si la Chambre m'y autorise maintenant, dans le courant de la journée nous en obtiendrons peut-être des exemplaires supplémentaires. Celui-ci est le seul dont je dispose pour l'instant. D'autres exemplaires seront sûrement distribués. A l'heure qu'il est, les députés connaissent probablement la teneur de l'accord.

Je n'entrerais pas dans les détails, sauf pour dire que nous avons, d'un commun accord, constitutionnalisé une initiative lancée à la Chambre il y a plus d'un an, qui visait à rapatrier la constitution du Canada et à y incorporer une charte des droits liant tous les niveaux de gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je voudrais d'abord remercier la plupart des membres de mon caucus, surtout le ministre de la Justice (M. Chrétien) et les membres de mon gouvernement qui ont poursuivi obstinément leurs efforts pour atteindre ces trois objectifs. Les applaudissements que nous venons d'entendre ne font qu'exprimer notre joie devant ces résultats car, après 54 ans d'échec, nous avons enfin réussi à obtenir un consensus pour donner au Canada sa constitution, accompagnée d'une formule d'amendement, et à négocier une charte des droits, surtout dans le domaine des droits linguistiques. Par conséquent, je tiens à remercier les membres de mon caucus.

Je désire également remercier le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et les membres de son caucus qui ont soutenu nos efforts. Il s'agissait d'un effort commun. De nombreuses discussions ont eu lieu entre mon caucus et le sien.

Je voudrais également remercier le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui, au début de cette entreprise, en mai 1980 si je me souviens bien, a proposé une motion que la Chambre a appuyée à l'unanimité pour que nous rapatriions la constitution avec une formule d'amendement en dépit de tous les obstacles.

Des voix: Bravo!